

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

DP 78362 25 00115

(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **28/07/2025**

DESTINATAIRE :

Objet des travaux : **Création d'un portail à la place d'un portillon existant**

Kahina EL KASSIMI
51 Avenue Jean Jaurès
BP 787
78711 Mantès-la-Ville

Adresse du terrain : **51 Avenue Jean Jaurès**
78711 MANTES-LA-VILLE

Référence(s) cadastrale(s) : **AC126**

Dossier suivi par :

Céline DELCLOO (01 30 98 78 44 /
celine.delcloo@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé en date du 28/07/2025 un dossier de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire enregistré en mairie sous le n° DP 78362 25 00115, pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus.

Par lettre notifiée le 14/08/2025, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes restant manquantes :

- DPC02. Plan de masse coté dans les 3 dimensions.
- DPC05. Représentation de l'aspect extérieur de la construction.
- DPC06. Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement.
- DPC11. Notice faisant apparaître les matériaux utilisés.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 14/11/2025, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A MANTES-LA-VILLE, le 01/12/2025

Le Maire de MANTES-LA-VILLE

Sami DAMERGY

